



Programme  
des Nations Unies  
pour l'Environnement



UNEP(OCA)/MED WG.39/4.  
23 octobre 1992  
FRANCAIS  
Original :FRANCAIS

---

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE  
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN BLEU

Neuvième réunion des coordonnateurs  
nationaux pour le Plan Bleu

Sophia Antipolis, 22-23 octobre 1992

Rapport de la neuvième réunion  
des coordonnateurs nationaux du Plan Bleu



PNUE  
Sophia Antipolis, 1992

## Introduction

1. La Septième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et ses protocoles y relatifs, tenue au Caire du 8 au 11 octobre 1991, a recommandé qu'une réunion des coordonnateurs nationaux du Plan Bleu soit tenue en 1992.

2. En accord avec la décision mentionnée ci-dessus, la neuvième réunion des coordonnateurs nationaux du Plan Bleu a été convoquée par le Directeur du Centre d'activités régionales du Plan Bleu pour la Méditerranée et s'est tenue dans les locaux du Centre, à Sophia Antipolis, les 22 et 23 octobre 1992. Les principaux objectifs de la réunion étaient d'examiner les activités en cours et d'orienter les activités prévues en 1993.

## Participation

3. Les Coordonateurs nationaux pour le Plan Bleu et/ou les représentants de 12 Parties contractantes (Albanie, Algérie, CEE, Egypte, France, Grèce, Italie, Malte, Maroc, Monaco, Tunisie, Turquie, ) ont pris part à la réunion. La République de Croatie était représentée par un observateur. Le Coordonateur du Plan d'Action pour la Méditerranée ainsi que, le représentant du Centre d'activités régionales pour le Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) ont également assisté à la réunion. La liste complète des participants figure à l'Annexe III du présent rapport.

## Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

4. Le Coordonateur du Plan d'Action pour le Méditerranée, M. Salvino Busuttill a souhaité la bienvenue aux participants. Dans l'allocution qu'il a ensuite prononcée, le Président du Centre d'activités régionales du CAR/PB, M. Michel Batisse, a souligné l'intérêt du Plan Bleu en tant que référence mondiale à l'occasion de la Conférence de Rio, la Méditerranée constituant en effet un microcosme représentatif de la situation planétaire. Exercice précurseur, le Plan Bleu a été très apprécié à Rio grâce notamment à la très large diffusion de sa brochure.

Si le Plan Bleu est de plus en plus connu, y compris des décideurs, l'appréciation qui en est faite diffère suivant les pays et les personnes. Considérant les changements géopolitiques qui bouleversent certains fondements de ses scénarios, il est nécessaire de revoir d'une manière périodique et continue les résultats de l'analyse. Le Plan Bleu est amené, conformément aux recommandations des Parties contractantes, à faire des "va et vient" entre les échelles globales et locales. Par ailleurs, les relations avec les institutions internationales (Banque mondiale, BEI, CEE, etc.) sont de plus en plus étroites.

En ce qui concerne le fonctionnement du CAR/PB, M. Batisse a confirmé le soutien des autorités françaises. Pour tenir compte de la nouvelle orientation des activités du Centre, il a été nécessaire de réviser ses statuts. Comme le budget du PNUE le prévoyait, le personnel a été renforcé par le recrutement d'un expert d'un pays du Sud de la Méditerranée. Quant aux publications, l'ouvrage principal sur les avenir du Bassin méditerranéen a été diffusé en plusieurs langues (français, anglais, arabe, espagnol), ainsi qu'un résumé en serbo-croate. Par ailleurs, six fascicules thématiques (en français) ont été publiés, d'autres sont en cours de préparation.

M. Batisse souhaiterait que cette réunion soit l'occasion pour les représentants des gouvernements d'exprimer leurs jugements sur les activités du Centre, leurs espoirs et leurs souhaits pour l'avenir.

Le Président du CAR/PB a annoncé enfin la visite de Madame la Ministre de l'environnement français. Cette visite, à laquelle la presse participera, ne pourra que renforcer la connaissance du Plan Bleu.

#### **Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur**

5. La réunion a noté que le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et ses protocoles y relatifs s'appliquera à ses délibérations.

##### **2.2 - Election du Bureau**

6. La réunion a élu à l'unanimité les membres du Bureau suivants:

Président: M. Mohamed Ennabli (Tunisie)  
Vice-Présidents: Mme Nesrin Algan (Turquie)  
M. Maurizio Zampetti (CEE)  
Rapporteur: M. Patrick Van Klaveren (Monaco)

#### **Point 3 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

7. La réunion a approuvé l'ordre du jour provisoire contenu dans le document UNEP(OCA)/MED WG.39/1/Rev.1.

#### **Point 4 de l'ordre du jour - Rapport sur l'état d'avancement des travaux réalisés ou en cours 1992, le projet d'activités 1993 et leurs incidences budgétaires (UNEP(OCA)/MED WG.39/3).**

##### **4.1 - Rappel des principes directeurs**

8. M. Glass a rappelé les principes directeurs d'orientation des activités du CAR/PB tels que définis par le Groupe de travail d'avril 1991 (UNEP(OCA)/MED WG.27/1) et que la réunion n'a pas jugé nécessaire de modifier.

##### **4.2.a - Poursuite de l'approche au niveau du bassin**

9. Tout en soulignant l'intérêt d'une ré-actualisation continue des scénarios, la réunion a demandé au CAR/PB de préparer une note de synthèse qui indiquerait les infléchissements déjà perceptibles en relation avec les paramètres fondamentaux retenus pour les hypothèses des scénarios. Ce document serait à plusieurs usages et destiné notamment aux gouvernements qui suivraient ainsi l'évolution du système méditerranéen; il document devrait faire ressortir à la fois les changements significatifs et les évolutions inchangées par rapport aux scénarios initiaux.

#### 4.2.b - Innovations - adaptation de l'approche méthodologique pour des scénarios littoraux

10. A la demande du Président, M. Glass a présenté la conduite des études systémiques et prospectives en ce qui concerne leur adaptation à l'échelle du littoral. Il a notamment insisté sur la nécessité d'une évaluation des quatre programmes d'aménagement côtier engagés afin d'en tirer les enseignements avant d'entreprendre de nouveaux projets. Toute nouvelle démarche devra être précédée d'une étude de faisabilité qui permettrait à chaque centre d'activités régionales de se positionner en fonction de la situation locale. Cette étude mettrait en évidence en particulier le degré d'engagement des autorités nationales et locales, notamment pour l'élaboration d'une étude systémique et prospective s'insérant dans la procédure PAC. La stratégie environnement/développement demandant une analyse critique, la finalité de la démarche doit être clairement établie par le pays demandeur.

11. A cet égard, étant donné la faiblesse des moyens disponibles du CAR/PB et pour une meilleure compréhension et portée pratique de la démarche, il serait utile qu'un responsable national ou local, intéressé par l'approche systémique et prospective, soit nommé pour travailler en coopération avec l'équipe du Plan Bleu pendant une certaine période.

12. Il a été mentionné qu'une longue série (une quinzaine) d'activités au sein d'un PAC n'est pas nécessairement la manière la plus efficace pour répondre aux besoins des pays en raison, entre autres, du budget limité alloué à ces programmes. Il serait donc nécessaire de mieux identifier l'objectif et d'en limiter le nombre. A cet égard, il faudrait également élaborer des lignes directrices.

13. Ainsi, il est essentiel de veiller à ce que l'élaboration d'un programme d'aménagement côtier soit pris en compte au niveau national, non seulement par les autorités responsables de l'environnement mais aussi par celles chargées de l'aménagement du territoire et du développement, sinon il n'y aurait pas de réponse efficace à la problématique environnement/développement. Cette nécessité devrait se traduire par la mise au point d'une nouvelle procédure à soumettre aux Parties contractantes pour éviter toute ambiguïté et faire valoir cette nouvelle approche des PAC.

14. La réunion a reconnu l'intérêt de l'étude de faisabilité qui clarifierait l'engagement politique du pays demandeur et a retenu l'idée de lignes directrices comme cadre pour les futurs PAC.

15. Le représentant de la République de Croatie a souligné l'intérêt de son pays pour les scénarios et a exprimé le désir de son gouvernement de s'engager dans une collaboration soutenue avec le CAR/PB dès que la procédure d'adhésion à la Convention de Barcelone sera terminée, les instruments y relatifs ayant été envoyés à Madrid.

16. Le représentant de l'Albanie a indiqué l'intérêt que son gouvernement porte à la démarche "Programmes d'aménagement côtiers" et a souhaité que soit privilégiée une collaboration étroite avec le CAR/PB.

#### 4.3 - Amélioration de la base de données et fonction d'observation

17. Après la présentation de la base de données et de la fonction d'observation par le Directeur du CAR/PB, le représentant de la CEE a confirmé l'intérêt de la Commission des communautés européennes dans le soutien et le renforcement de cette fonction qui permettrait de fournir aux pays concernés des outils au service de leur propre développement et qui serait compatible avec le système CORINE. Cette fonction d'observation constituerait alors en Méditerranée un relais entre l'Agence européenne de l'environnement (AEE) et les pays méditerranéens. La Communauté financerait une phase pilote de mise sur pied de cet outil; la situation serait examinée au vu des résultats.

18. La réunion a retenu les principes qui devraient être respectés pour l'exercice de cette tâche:

- Fonctionner en réseau effectif et non en réseau isolé;
- Assurer l'accessibilité et la transparence de la base de données en temps réel;
- Collecter les informations existantes;
- Etablir des données environnementales et des indicateurs de développement durable en liaison avec les pays;
- Contribuer à l'évaluation des coûts et bénéfices des politiques de l'environnement;
- Affiner les données, en particulier au niveau du littoral;
- Associer les statisticiens méditerranéens;
- Susciter et mobiliser les relais nationaux.

19. A la suite de la recommandation des Parties contractantes à la réunion du Caire visant à rassembler et à traiter des données socio-économiques et environnementales, ainsi que des données relatives aux technologies appropriées pour l'ensemble de la région méditerranéenne, ses zones côtières et sa bande littorale, une proposition a été formulée pour la collecte de données sur les technologies propres en vue de leur transfert en région méditerranéenne. De même, il a été considéré que le CAR/PB pourrait contribuer au développement de fonctions similaires au niveau national et veiller à la cohérence des données. A ce sujet, il apparaît judicieux d'établir des termes de référence pour doter les pays méditerranéens de structures appropriées afin d'assurer la collecte et le traitement d'informations en utilisant les réseaux existants.

20. La réunion souscrit à la mise en oeuvre du projet retenu par la CEE et demande au CAR/PB d'associer les partenaires nationaux.

#### 4.4 - Formation interactive à la prospective

21. Parmi les trois activités qui avaient été recommandées, l'atelier de formation à la prospective sur le terrain devra, pour des raisons financières, être reporté en 1993. Par ailleurs, le séminaire-débat sur la prospective méditerranéenne, qui s'est tenu les 19, 20 et 21 octobre à Sophia Antipolis, a permis de réunir des décideurs publics des ministères de l'environnement et du développement de six pays (Albanie, Algérie, Liban, Maroc, Tunisie, Turquie) ainsi que le Centre pour l'environnement et le développement pour les régions arabes et l'Europe (CEDARE) et le CAR/PAP. Une dizaine d'experts de haut niveau ont fait le point sur l'ensemble des outils systémiques et prospectifs ainsi que sur les démarches engagées à différents niveaux. L'intérêt de ce séminaire a été souligné par l'ensemble des participants.

22. En ce qui concerne l'élaboration d'un manuel sur les outils et la méthodologie systémiques et prospectives, l'équipe de réalisation et le canevas de l'ouvrage sont en cours de définition. Le travail sera une oeuvre collective dont le "noyau dur" sera le CAR/PB auquel seront associés des experts de différents pays méditerranéens. La publication sera réalisée fin 1993

#### 4.5 - Publications - Communication

23. Les publications prévues au titre du programme 1992 ont été réalisées, notamment la brochure, et les divers fascicules, dont le septième sur l'énergie devrait être publié fin 1992. Pour améliorer la diffusion nationale de ces documents, l'idée d'accroître les moyens financiers a été retenue par la réunion.

24. L'élaboration des fascicules se poursuivra au-delà de 1993 et pourrait comporter un fascicule supplémentaire consacré aux collectivités territoriales méditerranéennes.

#### 4.6 - Moyens budgétaires 1992-1993

25. Les Parties contractantes, lors de leur septième réunion tenue au Caire du 8 au 11 octobre 1991, ont approuvé pour le Plan Bleu en 1993 un budget de 491 000 dollars, compte non tenu de la participation française qui, en espèces, s'est élevée à 287 000 dollars en 1992. Dans le même temps, elles convenaient que ce budget pourrait comporter une augmentation de 10 % après un examen approfondi du Bureau qui prendrait en compte l'incidence de l'inflation et des fluctuations du taux de change en 1992, la mise en oeuvre des activités et la restructuration du programme, y compris l'examen de nouvelles priorités.

26. La réunion des Coordonnateurs nationaux a examiné avec soin les engagements de dépenses du CAR/PB pour 1992 et les prévisions pour 1993. Elle a constaté que la dépréciation du dollar, qui a atteint plus de 20 % par rapport à l'époque où furent faites les propositions de budget, gênait considérablement la bonne marche du Plan Bleu en 1992 et continuerait à peser sur celle de 1993, même en cas d'amélioration des taux de change. Elle a noté par ailleurs l'insuffisance du poste "Voyages" qui avait été prévu, compte tenu de la nécessité d'accroître les contacts directs entre le CAR/PB et les divers pays méditerranéens. Elle a enfin demandé que soient engagés plusieurs travaux nouveaux indiqués dans ce rapport et portant sur:

- la mise au point d'un rapport d'actualisation des scénarios ainsi que la préparation d'une étude prospective spécifique au rôle des collectivités locales;
- la participation accrue aux scénarios littoraux;
- le renforcement de la fonction d'observation et d'évaluation de l'environnement méditerranéen.

27. Pour ces raisons, la réunion recommande qu'une augmentation minimum de 10 % soit accordée au budget global du CAR/PB, étant entendu que ces nouveaux crédits seront affectés en priorité aux activités mentionnées au paragraphe précédent et aux voyages induits par ces activités. Elle précise que les dépenses d'ordre administratif ne devront pas être augmentées et que la prise en charge des voyages et des séjours, notamment en ce qui concerne les ateliers, devrait se faire sur une base plus économique.

**Point 5 de l'ordre du jour - Questions diverses**

28. Aucune question n'a été soulevée sous ce point de l'ordre du jour.

**Point 6 de l'ordre du jour - Adoption du rapport**

29. La réunion a adopté son rapport le vendredi 23 octobre 1992.

**Point 7 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion**

30. Le Président a exprimé ses vifs remerciements aux participants pour leur collaboration. De son côté, le Directeur du CAR/PB a déclaré combien il avait apprécié l'active participation des représentants des gouvernements présents à la réunion. Son principal objectif, ainsi que celui de toute l'équipe du Plan Bleu, était d'oeuvrer à la cause de la Méditerranée. Si dans l'avenir cette équipe devait être renforcée, elle serait de ce fait davantage à la hauteur des enjeux.

31. Le Président a déclaré la réunion close le vendredi 23 octobre 1992 à 17 heures.

### Recommandations

La réunion a adopté les recommandations suivantes:

- I. Le Centre d'activités régionales du Plan Bleu devra préparer un bref document faisant ressortir les changements significatifs intervenus depuis l'élaboration des scénarios en prenant appui sur les paramètres fondamentaux retenus dans les hypothèses initiales des scénarios. En ce qui concerne la dimension initiale "Gestion de l'espace", il est recommandé d'examiner le rôle croissant des collectivités locales.
- II. La réalisation de chaque programme d'aménagement côtier devra être précédée d'une étude de faisabilité. Cette étude devrait faire ressortir la pertinence de la zone retenue en termes de problématique environnement/développement et en termes de recevabilité politico-administrative. En particulier, il est essentiel que les autorités nationales et locales concernées s'impliquent explicitement dans la démarche PAC en mettant notamment en place une équipe pluridisciplinaire chargée d'assurer une approche systémique et prospective.
- III. Le champ méditerranéen d'activités globales, thématiques ou localisées tels que les programmes d'aménagement côtier devrait susciter des concours, à l'initiative des pays riverains pour stimuler la coopération par-delà les institutions (mise à disposition de chercheurs, d'universitaires ou prêts de matériel, réalisation d'études, de thèses, etc.).
- IV. La fonction d'observation et d'évaluation de l'environnement méditerranéen impulsée par la Communauté économique européenne devra être menée en étroite concertation avec les pays méditerranéens en veillant, par une activité en réseau, à valoriser les structures existantes. Elle devra être basée sur un état des données actualisées et tenir compte des insuffisances identifiées, en particulier dans le domaine de l'environnement et du littoral.
- V. Le budget global du CAR/PB pour 1993 devra être augmenté de 10 % au minimum pour tenir compte de la dépréciation du dollar et de l'accroissement de son plan de charges, étant entendu que la présentation budgétaire de ses activités sera améliorée et qu'il devrait veiller à réduire les coûts des ateliers de formation, notamment la prise en charge des séjours et des voyages.



LISTE DES DOCUMENTS

DOCUMENTS DE TRAVAIL

UNEP(OCA)/MED WG.39/1	Ordre du jour provisoire et organisation des travaux
UNEP(OCA)/MED WG.39/2	Ordre du jour provisoire annoté
UNEP(OCA)/MED WG.39/3	Rapport sur l'état d'avancement des travaux réalisés ou en cours en 1992, le projet d'activités en 1993 et leurs incidences budgétaires

DOCUMENTS D'INFORMATIONS

UNEP(OCA)/MED WG.39/Inf.1	Liste des documents
UNEP(OCA)/MED WG.39/Inf.2	Liste des participants
UNEP(OCA)/MED WG.39/Inf.3	Extrait du rapport de la septième réunion ordinaire des Parties Contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs - Annexe IV. <ol style="list-style-type: none"><li>1. Recommandations approuvées par les Parties contractantes</li><li>2. Budget-Programme approuvé par les Parties Contractantes</li></ol>

DOCUMENTS DE REFERENCES

UNEP(OCA)/MED WG.27/1	Compte rendu de la Réunion du Groupe de Travail pour l'Orientation des Activités du Plan Bleu, Sophia Antipolis, 10-11 avril, 1991
-----------------------	--

## ANNEXE III

LISTE DES PARTICIPANTS  
LIST OF PARTICIPANTS

ALBANIE  
ALBANIA

M. Ali GJEBREA  
National Coordinator for the  
Blue Plan  
Expert in water environmental  
problems  
Institute of Hydrometeorology  
Academy of Sciences  
TIRANA  
Tel:355 42 279 07  
Tlx:4201 KMRPSSH AB

ALGERIE  
ALGERIA

M. Abdelhalim MOSTEFAI  
Directeur Général  
Agence Nationale pour la  
Protection de l'Environnement  
El-Marsa  
B.P. 62  
Bordj-El-Bahri  
35320 BOUMERDES  
Tel:213 2 863773/863774/861449  
Fax:213 2 86 37 75

COMMUNAUTE  
ECONOMIQUE EUROPEENNE  
EUROPEAN ECONOMIC  
COMMUNITY

Maurizio ZAMPETTI  
Commission des Communautés  
Européennes  
Coordonnateur pour le Plan Bleu  
Direction Générale  
Environnement, Sécurité  
Nucléaire  
et Protection Civile  
Division XI-C-2  
200 rue de la Loi  
1049 BRUXELLES  
Tel : 32 2 296 8787  
Tlx : 46-21877  
Fax: 32 2 296 9561

EGYPTE  
EGYPT

Mr. Salah HAFEZ  
National Coordinator for the  
Blue Plan  
Chairman-in-Charge  
Egyptian Environmental Affair  
Agency (EEAA)  
Cabinet of Ministers  
11 Hassan Sabry Street  
Zamalek  
CAIRO  
Tel : 20 2 3416546 (HODA)/  
3411323 (Direct)  
Tlx : 91-93794  
Fax : 20 2 3420768

FRANCE

M. Serge ANTOINE  
Mission Environnement-Développement  
Ministère de l'environnement  
14 boulevard du Général Leclerc  
92524 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX  
Tel : 33 1 40812122  
Tlx : 42-620602  
Fax : 33 1 46407547

M. Christian LOCQ  
Mission Environnement-Développement  
Ministère de l'environnement  
14 boulevard du Général Leclerc  
92524 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX  
Tel : 33 1 40812122  
Tlx : 42-620602  
Fax : 33 1 46407547

GRECE  
GREECE

Mr Dimitrios TSOTSOS  
National Coordinator for the  
Blue Plan  
Chemical Engineer-  
Environmentalist  
Ministry of the Environment,  
Physical Planning  
and Public Works  
147 Patisson Street  
11251 ATHENS  
Tel : 8650053/8650106  
Tlx : 216028  
Fax : 8647420

ITALIE  
ITALY

M. Franco CIARNELLI  
National Coordinator for the  
Blue Plan  
Consultant  
Italian Foreign Ministry  
for Mediterranean Environment  
73 Via Barnaba Oriani  
00197 ROME  
Tel : 39 6 8078323/39 6 8078334  
Tlx : 43-611557  
Fax : 39 6 8587860

MALTE  
MALTA

Prof. Edward SCICLUNA  
National Coordinator for the  
Blue Plan  
Head Department of Economics  
University of Malta  
MSIDA  
Tel : 356 333997  
Tlx : 406 407  
Fax : 356 249 239

MAROC  
MOROCCO

M. Redouane HOUSSAINI  
Secrétaire des Affaires  
Etrangères  
Direction de la Coopération  
Economique Multilatérale  
Ministère d'Etat chargé  
des Affaires Etrangères  
et de la Coopération  
Angle Bd Mohamed V et Hassan II  
Direction Générale de la  
Coopération Internationale  
Immeuble Essaada  
RABAT  
Tel:212 7 73 49 32/73 26 57/  
73 28 36  
Fax:212 7 73 08 71/76 66 22

MONACO

M. Patrick VAN KLAVEREN  
Coordonnateur National pour le  
Plan Bleu  
Département des Travaux Publics  
et des Affaires Sociales  
Service de l'Environnement  
Ministère d'Etat  
Place de la Visitation  
MC-98000 MONACO  
Tel : 93 15 81 48/49  
Fax: 93 15 92 33

TUNISIE  
TUNISIA

M. Mohamed ENNABLI  
Président Directeur Général  
Agence Nationale de Protection  
pour l'Environnement  
12 avenue Khereddine Pacha,  
Immeuble BNA  
Montplaisir B.P. 52  
1002 TUNIS LE BELVEDERE  
Tel : 216 1 796 456  
Tlx : 409-1519  
Fax : 216 1 789 844

TURQUIE  
TURKEY

Mme Nesrin ALGAN  
Acting Head  
Foreign Relation Department  
Ministry of Environment  
Istanbul Caddesi No. 88  
Iskitler  
06060 ANKARA  
Tel : 90 4 3418379  
Tlx : 607-18944620  
Fax : 90 4 3411356

UNEP/CO-ORDINATING UNIT  
FOR THE MEDITERRANEAN  
ACTION PLAN (MAP)  
PNUE/UNITE DE COORDINATION  
DU PLAN D'ACTION POUR LA  
MEDITERRANEE (PAM)

M. Salvino BUSUTTIL  
Coordonnateur  
Vas. Konstantiou 48  
GR 11635 ATHENS  
Tel: (30) (1) 724 4536  
Tlx: 21 222564  
Fax: (30) (1) 729 1160

CENTRE D'ACTIVITES  
REGIONALES DU PLAN BLEU  
CAR/PB  
MEDITERRANEAN BLUE PLAN  
REGIONAL ACTIVITY CENTRE  
(BP/RAC)

M. Michel BATISSE  
Président du CAR/PB  
Sophie Laffitte  
Sophia Antipolis  
06560 Valbonne  
Tel: 93 65 39 59  
Tlx: 970005  
Fax: 93 65 35 28

M. Bernard GLASS  
Directeur

M. Michel GRENON  
Conseiller Scientifique

M. Arab HOBALLAH  
Economiste/aménageur

M. Jean-Pierre GIRAUD  
Informaticien/statisticien

Mme Elisabeth COUDERT  
Consultante géographe

OBSERVATEURS :  
OBSERVERS:

REPUBLIQUE DE  
CROATIE  
REPUBLIC OF CROATIA

Mr. Viktor SIMONCIC  
Vice Minister  
Department for Environmental  
Protection  
Ministry of Environmental  
Protection  
Physical Planning and Building  
Avenija Vukovar 78,  
41000 ZAGREB  
Tel: 38 41 536 197 / 536 280  
Fax: 38 41 537 203

CENTRE D'ACTIVITES  
REGIONALES DU PROGRAMME  
D'ACTIONS PRIORITAIRES  
REGIONAL ACTIVITY CENTRE  
FOR THE PRIORITY ACTIONS  
PROGRAMME

M. A. PAVASOVIC  
Director  
Kraj sv. Ivana 11  
P.O. Box 74  
58000 SPLIT  
Tel:38 58 591 171  
Tlx:62-26477  
Fax:38 58 361 677